

## délai de délivrance un diplôme de licence

Par **tommy123**, le **28/12/2020** à **10:37**

Bonjour tout le monde,

tout d'abord, je vous souhaite une bonne fête et bientôt une bonne année !!

Revenons sur mon problème, j'ai validé ma licence en 2019/2020, une formation à distance. Sachant que j'ai validé ma licence en 1ère session au mois de mai 2020 ( donc je suis dispensé la session de rattrapage) et J'ai obtenu mon attestation de réussite qui est délivrée en Juillet , je ne comprends pas exactement le délai de délivrance d'un diplôme licence. je sais que le diplôme sera délivré 6 mois après la décision du jury. Dans ce cas, la décision du jury ,pour ma situation, se déroule en Juillet ou en Septembre comme tous les autres étudiants?

J'ai contacté avec service de scolarité depuis quelques mois , il m'a répondu que mon diplôme sera disponible à partir du mois de décembre. J'ai contacté à nouveau avec eux quelques jours avant la vacance de noel mais pas de répons tandis que mon compte personnel expirera à 31/12/2020 c-à-d je n'ai pas l'accès aux services informatiques de l'université pour envoyer une mail ou quelque chose comme ça. Si vous savez à quel date la service de scolarité revient à travailler, s'il vous plaît de me dire.

Est-ce que vous avez des informations, des expérience sur tels problème?. S'il vous plaît de m'aider. Merci à vous tous.

À propos, j'ai aussi des question sur la dissolution de Pacs, je ne sais pas si je peux les poser dans la site.

Par **Isidore Beautrelet**, le **28/12/2020** à **13:34**

Bonjour

[quote]

J'ai contacté à nouveau avec eux quelques jours avant la vacance de noel mais pas de répons

[/quote]

Un peu normal, car à cette période l'ensemble des services est mobilisé pour préparer les

examens et le second semestre.

De plus avec le COVID, les effectifs sur place sont réduits car certains télétravaillent.

[quote]

tandis que mon compte personnel expirera à 31/12/2020 c-à-d je n'ai pas l'accès aux services informatiques de l'université pour envoyer une mail ou quelque chose comme ça.

[/quote]

Rien ne vous empêchera d'envoyer des mails à votre Université via une adresse personnelle.